

Commune LE BERNARD (Vendée)

CONSEIL MUNICIPAL

PROCES-VERBAL

Séance du 30 avril 2026

L'an deux mille vingt-six, le trente avril à vingt heures et trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune du Bernard dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la mairie sous la présidence de Monsieur Loïc CHUSSEAU, Maire.

Nombre de membres en exercice : 15

Nombre de présents : 12

Nombre de votants : 13

Date de convocation du Conseil Municipal : 26/04/2026

PRESENTS - Loïc CHUSSEAU, Audrey CHABOT, Maxime BARBARIT, Corinne CHARTIER, Eric PHELPIN-RUFFIE, Dominique POTIER, Magali GODET, Philippe PINEAU, Katell RIBEYRON, Amandine PICHAUD, Bastien ROY, Amandine SUAUD.

EXCUSES - Antoine COUTANSAIS, Johnny CHABOT, Peggy LACHAUD (pouvoir donné à Audrey CHABOT).

M. Maxime BARBARIT est nommé secrétaire de séance.

Le procès-verbal de la séance du 26 mars 2026 est approuvé.

Décisions du Maire prises dans le cadre des délégations d'attributions accordées par le Conseil Municipal en vertu de l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales

Renonciation du droit de préemption urbain (15°)		
DIA LAGRANGE	3, Rue de Girondin	138 500,00 €

26-04-034 – Représentation de la commune au syndicat mixte e-Collectivités au sein du collège des communes

La Commune adhère au syndicat mixte e-Collectivités qui a été créé le 1^{er} janvier 2014 par arrêté préfectoral.

Conformément aux dispositions des statuts, la composition du comité syndical est la suivante :

- Collège des communes : 10 délégués titulaires et 10 délégués suppléants ;
- Collège des établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre (EPCI) : 4 délégués titulaires et 4 délégués suppléants ;
- Collège des syndicats de communes, syndicats mixtes et autres établissements publics locaux : 2 délégués titulaires et 2 délégués suppléants ;
- Collège des syndicats de communes, syndicats mixtes et établissements publics couvrant en totalité le périmètre d'un département ou de la région : 4 délégués titulaires et 4 délégués suppléants ;
- Les départements : 1 délégué titulaire et 1 délégué suppléant ;
- La Région Pays de la Loire : 1 délégué titulaire et 1 délégué suppléant.

Les 5 premiers collèges sont constitués d'un représentant par organe délibérant (communes, EPCI,...). L'ensemble des représentants ainsi élus seront appelés, dans un second temps, à procéder à l'élection, par correspondance, des délégués de leur collège.

Le Maire sollicite donc le Conseil Municipal afin de procéder à l'élection de son représentant, appelé dans un second temps à procéder à l'élection des délégués au sein du comité syndical d'e-Collectivités.

Le Maire indique à l'assemblée que Maxime BARBARIT se porte candidat pour représenter la Commune du Bernard.

Le Conseil Municipal procède à l'élection à bulletin secret.

Résultat du vote :

M. Maxime BARBARIT ayant obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés (nombre de voix obtenues : 12), est proclamé élu représentant de la Commune du Bernard.

VOTE	POUR	CONTRE	ABST.	NE PREND PAS PART AU VOTE
	12			

Arrivée de Bastien ROY

26-04-035 – Représentation de la commune à la société anonyme publique locale « Agence de service aux collectivités locales de Vendée » (ASCLV)

La Commune du Bernard, au regard des compétences et des territoires qu'elle a en gestion, a souscrit au capital de la société publique locale, l'Agence de services aux collectivités locales de Vendée., également appelé Vendée Expansion.

La société « VENDÉE EXPANSION- SPL » a pour objet l'accompagnement exclusif des collectivités locales et leurs groupements actionnaires dans la mise en œuvre de leurs politiques publiques locales. A ce titre, elle peut intervenir pour ce qui concerne :

1. La réalisation d'opération d'aménagement au sens de l'article L 300-1 du code de l'urbanisme,
2. La réalisation d'opération de construction (bâtiments, voiries...),
3. Et toute autre activité d'intérêt général permettant d'accompagner les collectivités dans le domaine de leur politique de développement économique, touristique et immobilière.

Les instances de la société (Assemblée spéciale, Conseil d'administration, Assemblée générale) sont exclusivement composées d'élus représentant les collectivités locales et leurs groupements actionnaires.

M. le Maire rappelle que la Commune ne dispose pas d'une part de capital suffisante pour lui assurer au moins un poste d'administrateur. De ce fait, la Commune a droit à une représentation par le biais de l'Assemblée spéciale.

Il convient donc de désigner les représentants de notre Commune au sein des instances de la SAPL Agence de services aux collectivités locales de Vendée.

Monsieur le Maire indique au conseil que conformément à l'article L1524-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, les collectivités locales actionnaires devront délibérer sur le rapport écrit qui leur est soumis au moins une fois par an par leurs représentants au Conseil d'administration ou à l'Assemblée spéciale.

Dominique POTIER demande à M. le Maire si leur intervention concerne les commerces.

M. le Maire précise que leur intervention porte principalement sur l'assistance à maîtrise d'ouvrage. Avec la mise en place de la mutualisation, ce service sera également développé au sein de Vendée Grand Littoral, ce qui permettra aux élus de bénéficier d'un accompagnement plus technique dans la réalisation de leurs travaux.

L'ASCLV a également assuré une mission d'assistance lors du transfert de compétences intervenu à l'occasion de la fusion entre la Communauté de communes du Talmondaïs et celle du Moutierrois.

VU le rapport de M. le Maire,

VU les statuts de la SAPL « Agence de Services aux Collectivités Locales de Vendée »,

VU les dispositions des articles L.1531-1, L.1522-1 et L.1524-5 du Code général des collectivités territoriales,

Le Conseil municipal après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- ✓ De désigner M. Eric PHELPIIN-RUFFIE afin de représenter la Commune du Bernard au sein de l'Assemblée générale de la SAPL Agence de services aux collectivités locales de Vendée et M. Loïc CHUSSEAU pour le suppléer en cas d'empêchement ;
- ✓ De désigner M. Eric PHELPIIN-RUFFIE afin de représenter la Commune du Bernard au sein de l'Assemblée spéciale des collectivités actionnaires non directement représentées au Conseil d'administration de la SAPL Agence de services aux collectivités locales de Vendée.
- ✓ D'autoriser son représentant à l'Assemblée spéciale à exercer (via la collectivité), au sein du Conseil d'administration de la SAPL Agence de services aux collectivités locales de Vendée, les fonctions de représentant de l'Assemblée spéciale des collectivités actionnaires non directement représentées au Conseil d'administration ou de censeur ;
- ✓ D'autoriser son représentant à exercer (via la collectivité), au sein de l'Assemblée spéciale de la SAPL Agence de services aux collectivités locales de Vendée, les fonctions liées à la Présidence ;
- ✓ D'autoriser son représentant au sein de l'Assemblée spéciale de la SAPL Agence de services aux collectivités locales de Vendée à accepter les fonctions qui pourraient lui être proposées par le Conseil d'administration dans le cadre de l'exercice de sa représentation (vice-présidence, membre de comités d'étude, mandat spécial, etc.) ;
- ✓ D'autoriser son représentant au sein du Conseil d'administration à percevoir de la SAPL Agence de services aux collectivités locales de Vendée, sur présentation des justificatifs, le remboursement des frais exposés dans le cadre de l'accomplissement de ses mandats, conformément à l'article R.225-33 du Code de commerce.

VOTE	POUR	CONTRE	ABST.	NE PREND PAS PART AU VOTE
	13			

26-04-036 – Intercommunalité – Désignation des délégués à la CLECT (Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées)

M. le Maire informe l'Assemblée que suite au renouvellement général des élus, il y a lieu de désigner les représentants qui siégeront au sein de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) de Vendée Grand Littoral.

Cette commission a pour mission d'évaluer les charges transférées entre l'EPCI et ses communes membres en vue de déterminer les attributions de compensation fiscales reversées aux communes.

Sur le précédent mandat, M. le Maire et Jean-Claude BULOT étaient titulaires avec M. BULOT en qualité de président.

La Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) est composée au minimum de 20 membres titulaires et de 20 membres suppléants, désignés par les Communes.

La CLECT est composée de 2 titulaires et de 2 suppléants par commune soit 40 titulaires et 40 suppléants au total.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, désigne en tant que membres :

Titulaires :

- Audrey CHABOT
- Loïc CHUSSEAU

Suppléants :

- Maxime BARBARIT
- Eric PHELPIN-RUFFIE

VOTE	POUR	CONTRE	ABST.	NE PREND PAS PART AU VOTE
	13			

26-04-037 – Voirie – Demande de subvention à la région pour la création d'un abri de bus Rue des Terres Noires

M. le Maire a été alerté en début d'année par des parents d'élèves dont les enfants utilisaient l'arrêt de car de La Villette, situé sur la RD 21, pour se rendre au collège.

En effet, cet arrêt, implanté en bord de route, présente un niveau de sécurité insuffisant et n'est pas abrité.

Après échanges avec les parents et la Région, un nouvel arrêt a été créé rue des Terres Noires afin d'offrir un espace plus sécurisé et permettant l'implantation d'un abri.

Les aménagements nécessaires à la création de cet arrêt ont été réalisés pendant les vacances d'hiver. Il est prévu qu'un abri soit réalisé en régie par le service technique.

Le coût prévisionnel de la fourniture s'élève à 1 311,80 €.

M. le Maire propose de solliciter la Région afin d'obtenir une subvention à hauteur de 50% de la dépense soit 655,90€.

Philippe PINEAU ajoute que cet aménagement répond à une attention des familles du quartier. Une dizaine d'enfants sont concernés.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- ✓ Approuve cette opération et son plan de financement.
- ✓ Sollicite la subvention à hauteur de 50% de la dépense auprès de la région Pays de la Loire.
- ✓ Autorise M. le Maire à signer tout document relatif à cette affaire.

VOTE	POUR	CONTRE	ABST.	NE PREND PAS PART AU VOTE
	13			

26-04-038 – Ressources Humaines – Création d'un poste de responsable du restaurant scolaire

M. le Maire rappelle à l'assemblée :

Conformément à l'article L.313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au conseil municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, y compris lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois afin de permettre des avancements de grade.

Marie-Line RIVA, responsable du restaurant scolaire et agent de la commune depuis 32 ans, a demandé son départ à la retraite à compter du 1^{er} septembre 2026. Son remplacement doit être envisagé avant cette date, il convient donc d'ouvrir un nouveau poste afin de permettre le recrutement. Le poste de Marie-Line sera ensuite supprimé.

Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans les emplois seront inscrits au budget, chapitre 012.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal crée un emploi permanent à temps non complet, à raison de 27 heures hebdomadaires, à compter du 1er juin 2026, susceptible d'être pourvu par des agents

relevant du cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux.

VOTE	POUR	CONTRE	ABST.	NE PREND PAS PART AU VOTE
	13			

26-04-039 – Finances - Budget Principal : Décision Modificative n°1

Le budget primitif 2026 a été approuvé par le Conseil municipal le 5 mars dernier.

Concernant la section de fonctionnement, les recettes liées à la fiscalité directe locale ainsi que les dotations avaient été estimées sans certitude, les documents n'ayant pas été transmis avant le vote.

Depuis, les montants ont été communiqués : les dotations de l'État s'avèrent plus importantes que prévu (+ 2 800 €). En revanche, les recettes de fiscalité seront moins élevées (- 10 800 €), notamment en raison de la baisse des bases d'imposition liée à la majoration de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires.

En dépenses, afin de régulariser une erreur de TVA sur les loyers du bar-restaurant de décembre 2025, il convient d'augmenter le montant de l'article concerné.

Pour équilibrer cette décision, il est proposé de réduire de 9 200 € les crédits prévus pour l'acquisition de fournitures de petit équipement.

Section de fonctionnement			
Dépenses		Recettes	
60632 – 011- Fournitures de petit équipement	- 9 200,00 €	73111 – Impôts directs locaux	- 10 800,00 €
673- Titre annulées sur exercices antérieurs	1 200,00 €	741121-Dotation de solidarité rurale (DSR)	2 800,00 €
TOTAL	- 8 000,00 €	TOTAL	- 8 000,00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, la décision modificative n°1 du Budget Principal.

VOTE	POUR	CONTRE	ABST.	NE PREND PAS PART AU VOTE
	13			

Questions diverses

➤ Compte-rendu des commissions

- Animations (08/04) : Présentation du calendrier de l'année et échange sur le marché des créateurs.
- Voirie (14/04) : Présentation du projet de la rue de la Plaine et point sur les travaux à envisager.
- Embellissement et cadre de vie (15/04) : Aménagement floraux sur la commune, notamment des parterres autour de la mairie.

Projet de création d'un terrain de pétanque au parc de la salle Bois Plaisant.

- Bâtiments (21/04) : Point sur les différents travaux à effectuer sur les bâtiments, notamment la panne de la pompe à chaleur de l'école, qui a mis en évidence une importante hausse des frais d'électricité.
- Communication (22/04) : Préparation du Bernard Informations de printemps, dont la distribution est prévue la première semaine de mai.
- Urbanisme (27/04) : Présentation par l'architecte du projet d'aménagement à l'arrière du bar-restaurant.

Lotissement Parc de la Mairie 2 : 18 lots en primo-accession sont réservés et 8 lots en libre accession.

L'appel d'offres pour les fouilles archéologiques est clôturé et les offres reçues sont en cours d'analyse par la DRAC.

- Réseaux (27/04)

Renouvellement des éoliennes : une réunion d'échange a eu lieu avec les propriétaires et les exploitants.

Défense extérieure contre l'incendie : schéma en cours d'élaboration afin d'assurer la protection de toutes les habitations.

- Affaires scolaires (29/04) : Définition de l'enveloppe budgétaire pour les achats de rentrée et élaboration du plan de sécurité périscolaire en cours

➤ Conseil communautaire du 08/04 et du 28/04

Installation du conseil : élection du président et des vice-présidents, désignation des délégués

➤ Composition des commissions intercommunales

Le Bureau Communautaire, réuni le 22 avril 2026, a travaillé sur la gouvernance de la Communauté de communes.

Parmi les sujets abordés figure la mise en place des commissions thématiques, dont la création sera proposée lors du conseil communautaire du 20 mai prochain, conformément à l'article 2121-22 du CGCT.

Pour faciliter les travaux et l'information des conseillers communautaires et municipaux, le Bureau confirme l'ouverture des commissions thématiques de l'intercommunalité, aux conseillers municipaux.

Chaque commune doit donc désigner un représentant et un suppléant dans chaque commission. M. le Maire, en tant que 1^{er} vice-président sera automatiquement convié à participer à chaque réunion de commission.

Les membres désignés par commissions sont les suivants :

RESSOURCES (Finances, RH-Commande Publique, stratégie numérique) :

Titulaire : Audrey CHABOT

Suppléant : Peggy LACHAUD

ATTRACTIVITÉ (Economie, Ports-Tourisme, Agriculture) :

Titulaire : Audrey CHABOT

Suppléant : Dominique POTIER

AMÉNAGEMENT DURABLE (Urbanisme, Air Climat Energie, Mobilité) :

Titulaire : Eric PHELPIIN-RUFFIE

Suppléant : Bastien ROY

COHÉSION LOCALE (Culture, sports, loisirs) :

Titulaire : Dominique POTIER

Suppléant : Amandine SUAUD

ENVIRONNEMENT (GEMAPI-Natura 2000, Risques, GSF) :

Titulaire : Bastien ROY

Suppléant : Philippe PINEAU

SOLIDARITÉS (Santé, petite enfance, accès au droit, accessibilité, handicap) :

Titulaire : Corinne CHARTIER
 Suppléant : Maxime BARBARIT

INFRASTRUCTURES (Travaux, bâtiments, assainissement, déchets) :

Titulaire : Eric PHELPEIN-RUFFIE
 Suppléant : Antoine COUTANSAIS

➤ Informations et/ou observations diverses

♦ Corinne CHARTIER rappelle les dates des prochains événements :

- Samedi 8 mai : Commémoration victoire 1945,
- Jeudi 4 Juin : Concours de belote organisé par le Cercle de l'Amitié,
- Vendredi 5 Juin : Concert à l'église organisé par Arts Spéciaux des Olonnes,
- Dimanche 15 Juin : Marché des créateurs organisé par la commission communale Animations,
- Jeudi 25 Juin : Quizz du cercle de l'amitié,
- Samedi 27 Juin : Kermesse de l'école.

La prochaine réunion de Conseil Municipal est fixée au vendredi 5 juin 2026 à 18h45.

L'ordre du jour étant épuisé, et plus aucune autre question n'étant posée, M. le Maire lève la séance à 21h45.

DEL-26-04-034	Représentation de la commune au syndicat mixte e-Collectivités au sein du collège des communes
DEL-26-04-035	Représentation de la commune à la société anonyme publique locale « Agence de service aux collectivités locales de Vendée » (ASCLV)
DEL-26-04-036	Intercommunalité – Désignation des délégués à la CLECT (Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées)
DEL-26-04-037	Voirie – Demande de subvention à la région pour la création d'un abri de bus Rue des Terres Noires
DEL-26-04-038	Ressources Humaines – Création d'un poste de responsable du restaurant scolaire
DEL-26-04-039	Finances- Budget Principal : Décision Modificative n°1

Fait et délibéré en mairie les jour, mois et an que dessus.

Le Maire,
 Loïc CHUSSEAU



Le secrétaire,
 Maxime BARBARIT